LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelon- nement
07.08	Légumes à cosse, écossés ou non, à l'état frais ou réfrigéré.		
0708.10 0708.10.10	-Pois (Pisum sativum)Pour la transformation	2.21¢/kg mais pas moins de 10%	С
0708.10.91	Autres:Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	4.41¢/kg mais pas moins de 10%	С
0708.10.99	Autres	En fr.	D
0708.20 0708.20.10	-Haricots (Vigna spp., Phaseolus spp.)Haricots, mange-tout, pour la transformation	2.21¢/kg mais pas moins de 10%	С
	Autres haricots, mange-tout, importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 14 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31		
0708.20.21	mars:En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27kg chacun	4.41¢/kg mais pas moins de 10%, plus 5%	С
0708.20.22	En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27kg chacun	4.41¢/kg mais pas moins de 10%	Ċ
0708.20.30	Autres haricots, mange-tout	En fr.	D
0708.20.91 0708.20.99	Autres:Haricots «petits rouges» (haricots Adzuki) (<i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i>)Autres	En fr. 5%	D C
0708.90 0708.90.10 0708.90.90	-Autres légumes à cossePois chiches, lupins, cajans (pois cajans ou ambrevades) et graines de guaréeAutres	En fr. 5%	D C